

ÉTUDE 2024

Évolution
de la fonction de

Délégué à la Protection des Données



Rédaction : Direction prospective Afp

Conception et mise en page Direction prospective Afp

Commanditaire : Mission de l'anticipation et du développement de l'emploi et des compétences (DGEFP)

Depuis 2018, la Délégation Générale à l'Emploi et à la Formation professionnelle (DGEFP) et la Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés (CNIL), en partenariat avec l'Association Française des Correspondants à la Protection des Données (AFCDP), observent les enjeux en termes d'emploi et de compétences liés au RGPD et plus particulièrement les évolutions de la fonction de délégué à la Protection des Données (DPO).

La DGEFP a mobilisé l'Agence pour la Formation Professionnelle des Adultes (Afp) dans le cadre de sa mission de service public afin d'apporter son expertise dans l'ingénierie et le suivi de l'observatoire.

Les résultats présentés dans cette étude sont issus de la quatrième étude menée en 2024 qui poursuit ces objectifs et nous permet de vous présenter un état des lieux actualisé des principales caractéristiques et évolutions.

3 625 DPO

désignés auprès de la CNIL ont répondu au questionnaire, dont



2 842

DPO internes



366

DPO internes mutualisés



417

DPO externes

Partenaires



Introduction

Le nombre de DPO est passé de 21 000 en 2019 à 34 440 en début 2024. Cette forte augmentation s'est caractérisée par un développement de la présence des DPO internes et mutualisés dans les petites et moyennes structures. Ainsi en 2024, 54% des DPO internes et internes mutualisés exercent dans une structure de moins de 250 salariés alors que cette proportion était de 38% en 2019.

Elle s'est également accompagnée d'un changement des profils des DPO qui ont évolué vers une part prédominante des profils issus d'autres domaines d'expertise que l'informatique et le juridique pour atteindre 51% en 2024. En 2019 nous constatons une répartition équilibrée avec 34% des DPO issus du domaine informatique, 31% issus du domaine juridique et 35% issus d'autres domaines d'expertise.

Nous avons donc, dans notre analyse, porté une attention particulière aux DPO exerçant dans les petites et moyennes structures ainsi qu'aux DPO issus d'autres domaines d'expertise. Ces éléments sont complétés par un focus sur les caractéristiques des DPO externes (12% des répondants) et leurs évolutions depuis 2021.

Plusieurs fiches thématiques synthétisant les données clés ont été réalisées :

- Caractéristiques et évolution des DPO de 2019 à 2024
- Qui sont les DPO internes et internes mutualisés des structures de moins de 250 salariés ?
- Qui sont les DPO internes et internes mutualisés issus de domaines d'expertise hors informatique et juridique ?
- Qui sont les DPO récemment désignés auprès de la CNIL ?

Ces documents sont consultables sur les sites de la CNIL et de l'AFCDP.



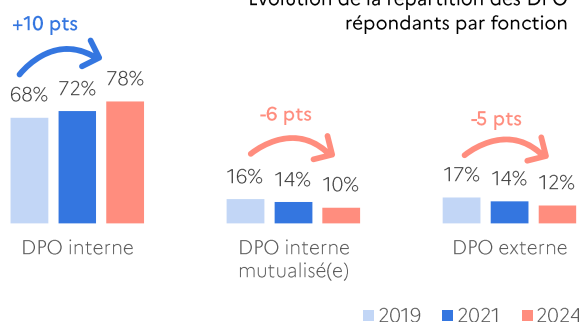
2019 - 2024 : Quelles évolutions pour le DPO ?

En 2024,

78% des DPO répondants sont des DPO internes

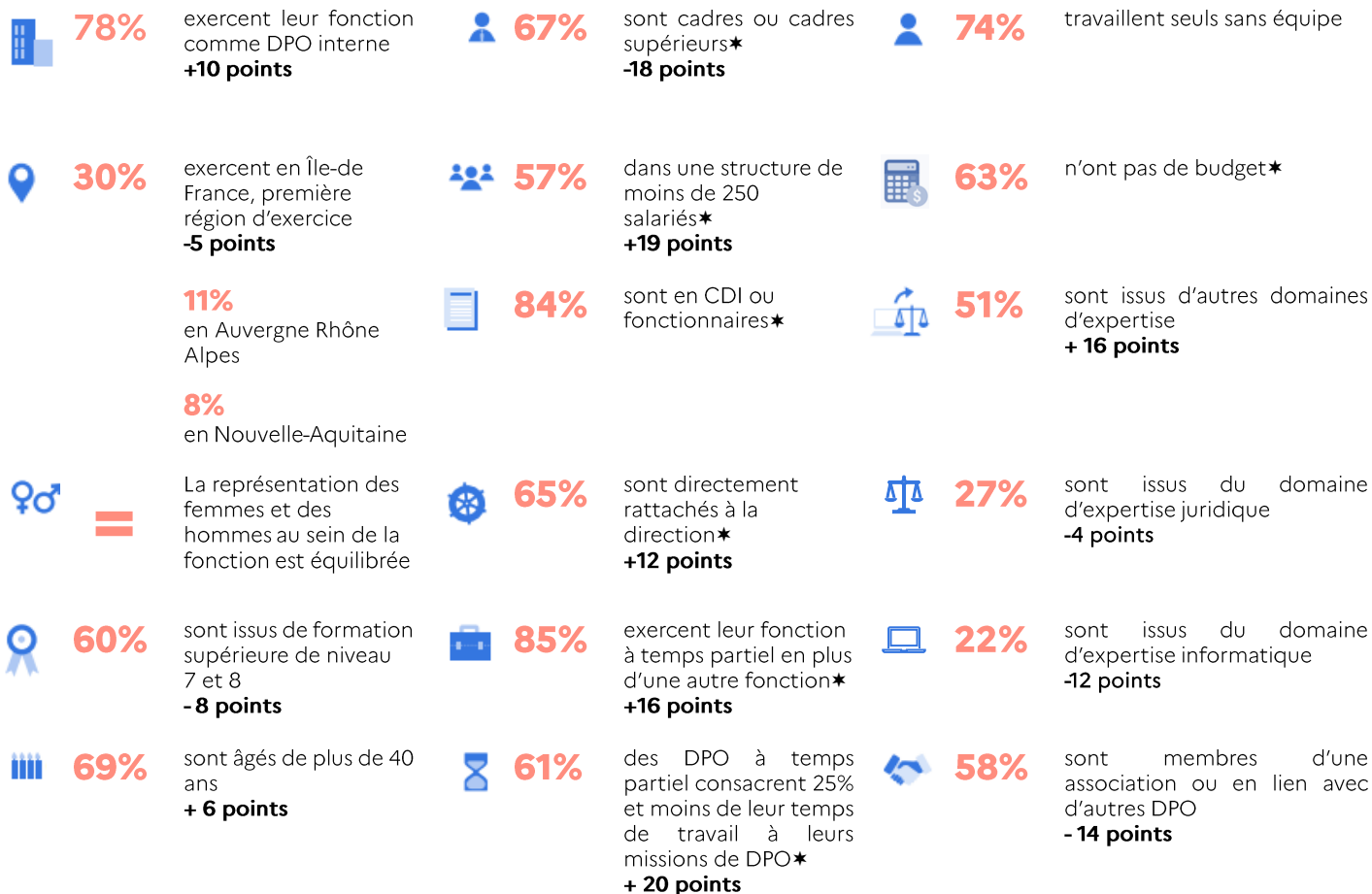
10% des DPO répondants sont des DPO internes et mutualisés

12% des DPO répondants sont des DPO externes



Les grandes caractéristiques des DPO en 2024

Evolution 2019 - 2024



* DPO internes et internes mutualisés

Le vécu professionnel des DPO : constats et évolutions



68%

des DPO déclarent rencontrer peu ou pas de difficulté dans la compréhension du cadre RGPD et de sa traduction opérationnelle **(+2 points)**



68%

ont suivi une formation Informatique et Libertés/RGPD depuis 2016 **(- 6 points)**
Parmi eux 34% ont suivi une formation de 1 à 2 jours **(+9 points)**, et 35% ont suivi une formation de 3 à 5 jours **(-12 points)**



65%

expriment des besoins de formation afin d'améliorer l'exercice de leur fonction **-10 points**



75%

exercent ou interviennent dans une structure qui était dans l'obligation de désigner un DPO



60%

bénéficient d'un système de veille organisée dans le cadre du RGPD



56%

d'entre eux ont une lettre de mission ou fiche de poste*



15%

ont co-signé une charte de déontologie avec le responsable de traitement **+7 points**



54%

sont satisfaits de l'exercice de leur fonction **-12 points**



45%

ne se sentent jamais en difficulté ou en souffrance dans le cadre de leurs missions de DPO **+6 points**



91%

sont convaincus de l'utilité sociale de la fonction et du métier de DPO pour la protection des données personnelles des clients, des usagers, des citoyens **(-2 points)**.



64%

répondent souhaiter poursuivre leur mission avec une forte motivation **-7 points**



72%

estiment que leurs recommandations sont écoutées et régulièrement suivies* **+5 points**



56%

sont consultés lors de la mise en place d'un nouveau traitement impliquant des données personnelles



62%

sont conviés lorsque la thématique RGPD est abordée en plus haute instance

*DPO internes et internes mutualisés

Les principales évolutions de 2019 à 2024 :

Si l'on constate une stabilisation de certains éléments tels que la répartition par âge, la territorialisation, les natures de contrats, certaines caractéristiques des répondants ont connu de fortes évolutions entre 2019 et 2024.



Une progression continue des DPO internes qui représentent **78%** des répondants en 2024, soit **+11 points**. Au détriment des DPO internes mutualisés et des DPO externes (**-5 points**).



Un isolement des DPO de leurs pairs en progression à **42%**, soit **+14 points** avec une stabilisation sur la période de 2021 à 2024.



Une progression continue des DPO non issus de **domaines d'expertise informatique ou juridique**. **+16 points**
Ils représentent **51%** des DPO.



37% ont 2 à 5 ans d'expérience dans le domaine de la conformité Informatique et Libertés (**+14 points**).
On constate une stagnation depuis 2021.



Ce sont les DPO issus du **domaine d'expertise informatique** qui ont le plus diminués, soit **-12 points**. Ils représentent **22%** des DPO en 2024.



Une progression continue des DPO internes et mutualisés exerçant leur fonction en plus d'autres missions (DPO à temps partiel), soit **+16 points**, pour représenter **85%** des DPO.



Les DPO issus du **domaine d'expertise juridique** reviennent à leur niveau de 2020 après une légère augmentation durant la période 2020-2021. Ils représentent **27%** des DPO en 2024.



Parmi eux, **61%** consacrent moins de 25% de leur temps de travail à leurs missions de DPO, soit **+20 points** depuis 2019.

Cette progression est freinée sur la dernière période car on constate une baisse de 10 points entre 2021 et 2024.



Une diminution continue du niveau de qualification des DPO de formation supérieure (niveau 7 et 8), soit **-8 points**. Ils représentent **22%** des DPO en 2024.



Une augmentation du segment « < 10 000 personnes concernées à gérer dans le cadre des missions des DPO » pour atteindre **53%** en 2024, soit **+19 points**.



Une diminution des cadres et cadres supérieurs à **67%**, soit **-18 points**, au profit notamment des employés, soit **+7 points**, et des dirigeants **+11 points**.



Une baisse continue des structures employeuses des DPO internes et internes mutualisés de 1000 salariés et plus, soit **-13 points**, et de 250 à 999 salariés, soit **-6 points**.

Une augmentation continue des structures employeuses des DPO internes et internes mutualisés de 1 à 9 salariés, soit **+10 points**, et 10 à 49 salariés, soit **+9 points**.



Une diminution de la satisfaction avec **54%** des DPO qui déclarent être satisfaits de l'exercice de leur fonction en 2024. **-14 points**



Un développement de la présence des DPO internes et internes mutualisés dans les petites et moyennes structures

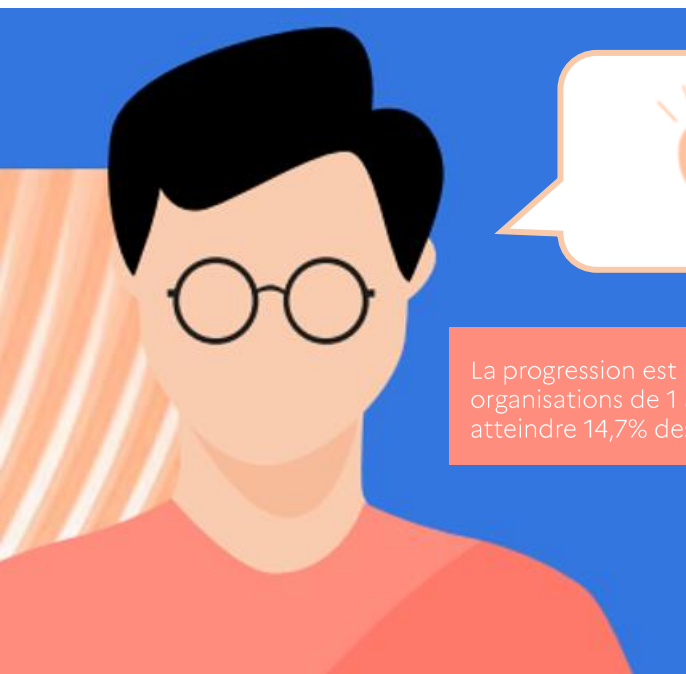
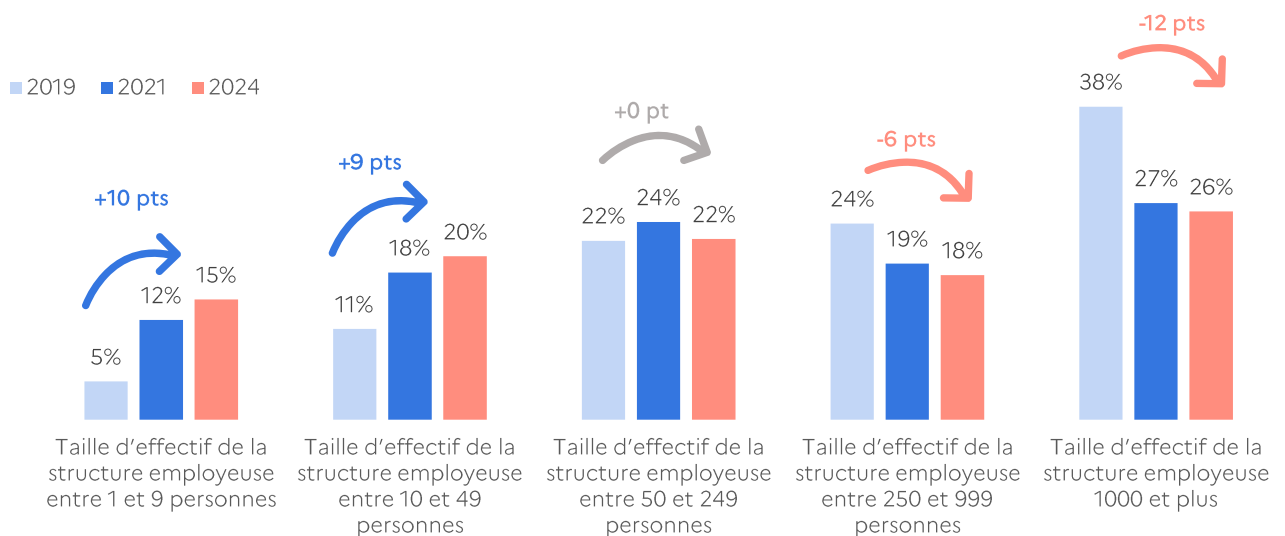


57%

des DPO internes et internes mutualisés exercent dans des structures de moins de 250 salariés en 2024.



+19 points depuis 2019.



La progression est particulièrement marquée sur la tranche des organisations de 1 à 9 salariés avec 10 points de progression pour atteindre 14,7% des structures en 2024.

Répartition des DPO par taille d'effectif de la structure employeuse

Parmi les DPO internes et internes mutualisés...



14,7%

travaillent dans des structures de 1 à 9 salariés



+10 points
depuis 2019



17,7%

travaillent dans des structures de 250 à 999 salariés



-6,3 points
depuis 2019



20,0%

travaillent dans des structures de 10 à 49 salariés



+8,9 points
depuis 2019



25,5%

travaillent dans des structures de 1 000 salariés et plus



-12,8 points
Depuis 2019



22,1%

travaillent dans des structures de 50 à 249 salariés



+0,2 points
Depuis 2019

La taille de l'organisation a une influence sur le profil du DPO et sa spécialisation

La taille de l'organisation a une influence sur le profil des DPO et sa spécialisation. Plus la taille de l'organisation est importante plus les profils juridiques sont représentés. Plus l'organisation est de petite taille, plus les DPO hors profils « informatique » et « juridique » sont nombreux.

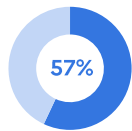
Avec plus de 6 DPO internes et internes mutualisés sur 10, les profils « hors juridique et informatique » sont particulièrement présents dans les organisation de moins de 250 salariés, suivis des profils « informatique » 21% et des profils « juridique » avec près de 16%. A contrario, les profils « juridique » sont les plus représentés dans les structures de plus de 1 000 salariés avec 42% des DPO « juridique », les profils « hors juridique et informatique » sont près de 32 % et les profils « informatique » 25%.

Le fort développement des DPO au sein des petites organisations a entraîné une prépondérance des profils hors « juridique et informatique ». Si l'on regarde spécifiquement la répartition de ces DPO, ils sont 46% à exercer leurs fonctions dans des structures de moins de 50 salariés et 68% dans des structures de moins de 250 salariés. 16% d'entre eux exercent dans une structure de plus de 1000 salariés.

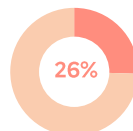


Les DPO exerçant dans une structure de moins de 250 salariés : des DPO bénéficiant de moins de moyens pour mener à bien leurs missions

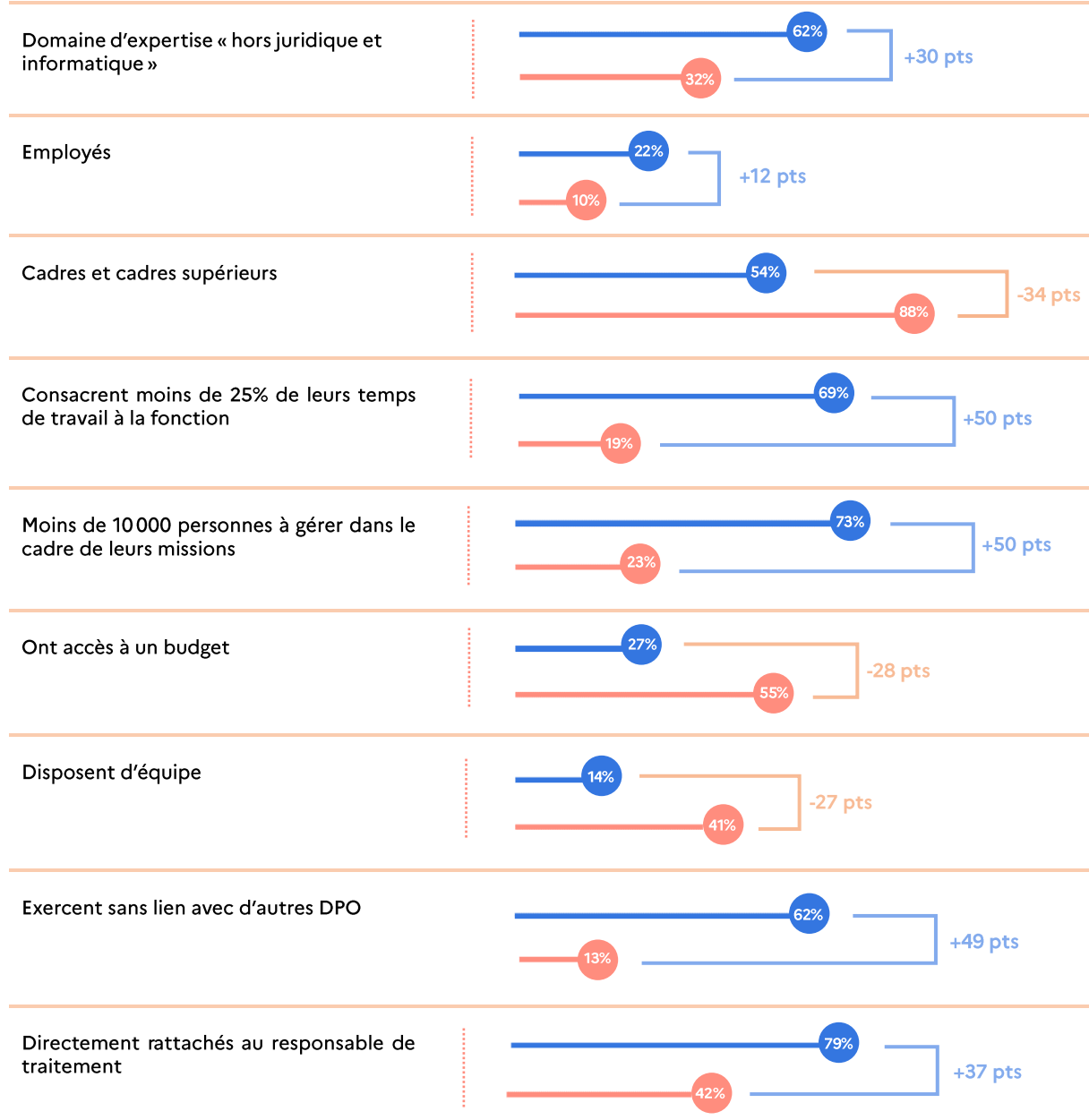
Eléments de comparaison : les DPO internes et mutualisés exerçant dans une structure de moins de 250 salariés et ceux exerçant dans des structures de 1 000 salariés et plus



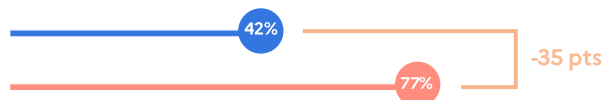
DPO exerçant dans une structure de moins de 250 salariés



DPO exerçant dans une structure de 1 000 salariés et plus

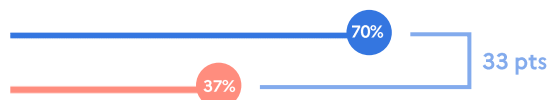


Lettre de mission ou fiche de poste

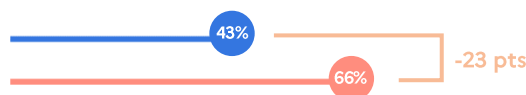


Pas ou peu formé

(Aucune formation Informatique et Libertés/RGPD depuis 2016 ou formation de 1 à 2 jours)



Satisfaction



L'évolution de la taille de la structure influence fortement les conditions d'exercice des DPO.

Ainsi les moyens associés à leurs missions comme le temps de travail, l'affectation d'un budget ou d'une lettre de mission varient. Dans les structures de 1 à 9 salariés près de 70% consacrent moins de 25% de leurs temps de travail à leurs fonctions de DPO contre 18% pour les DPO internes et internes mutualisés exerçant dans des structures de plus de 1000 salariés.

Le profil des DPO change également. Ils sont 62% à être issus d'un domaine d'expertise hors juridique et informatique. Cette proportion atteint près de 74% dans les structures de 1 à 9 salariés. 70% sont peu ou pas formés sur la thématique Informatique et Libertés/RGPD. Pour autant 57% estiment rencontrer peu ou pas de difficultés dans la maîtrise du RGPD. Ce chiffre atteint près de 88% de pas ou peu formés pour les DPO internes et internes mutualisés des structures de 1 à 9 salariés.

Le vécu professionnel des DPO diffère lui aussi. 41% des DPO internes et internes mutualisés des structures de moins de 250 salariés ont peu ou pas de doute sur leurs capacités à mener à bien leurs missions.

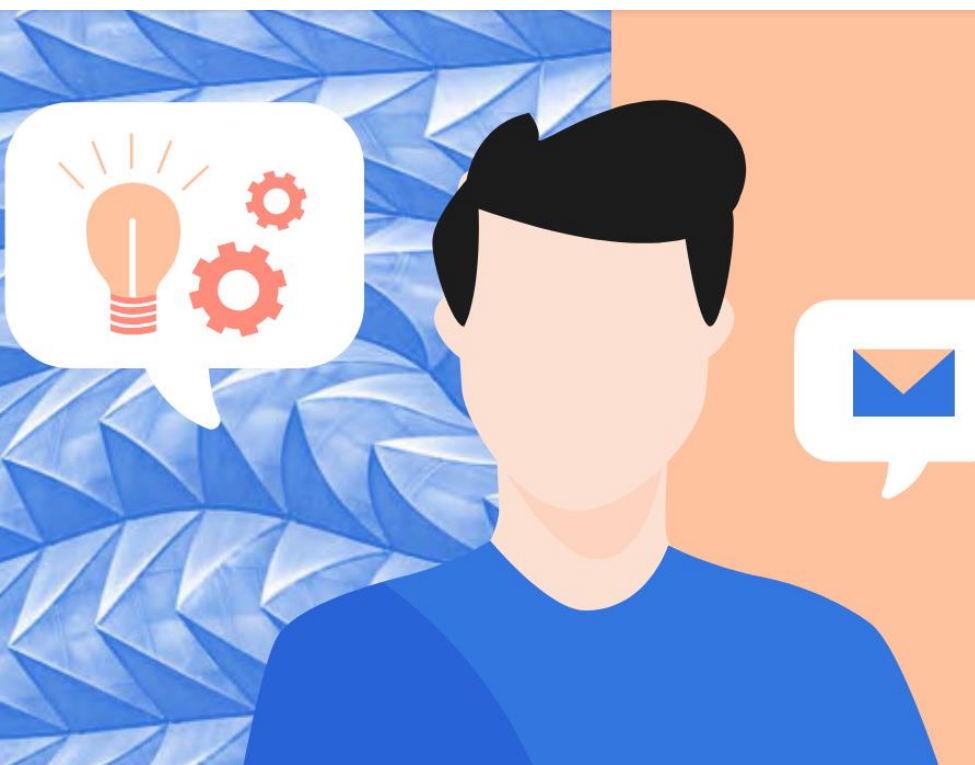
Cette perception varie de 46% pour ceux exerçant dans des structures de 1 à 9 salariés à 37% pour ceux exerçant dans des structures de plus de 1 000 salariés. 9% des DPO internes et internes mutualisés des plus petites organisations (moins de 10 salariés) estiment être « souvent à toujours » en difficulté dans le cadre de leurs missions contre près de 20% ceux exerçant dans des structures de plus de 1 000 salariés. L'exposition des DPO est plus forte dans les structures de plus de 1000 salariés. Le temps de travail consacré est plus important ainsi que le volume de personne à gérer. D'autres part le niveau de formation aux thématiques en lien avec le RGPD et la socialisation dans des réseaux professionnels influencent la perception et la compréhension des enjeux et des complexités pouvant être liés au cadre d'application du RGPD. Ainsi, les DPO peuvent être plus conscients des enjeux associés à leurs missions et dans ce cadre des écarts de moyens ou de réalisation qui peuvent créer des tensions internes (voir les travaux de l'observatoire du métier de DPO en 2022 les pratiques organisationnelles favorisant l'exercice des DPO).



Tableau de comparaison des DPO selon la taille de l'organisation

	1 à 9 salariés	10 à 49 salariés	50 à 249 salariés	250 à 999 salariés	1 000 salariés et plus
Domaine d'expertise d'origine					
Juridique	9,8%	14,4%	22,5%	34,8%	42,4%
Informatique	16,5%	20,8%	23,6%	20,2%	25,2%
Autres domaines	73,7%	64,8%	59,3%	45,0%	32,4%
Temps de travail					
Moins de 25%	69,9%	73,9%	64,6%	44,6%	18,5%
70% et plus	7,1%	42%	7,2%	20,9%	54,6%
Catégories socioprofessionnelles					
Employés	20,7%	25,4%	18,6%	11,3%	10,3%
Cadres, cadres supérieurs	22,8%	56,7%	71,8%	85,4%	88,4%
L'ancienneté dans l'exercice de la fonction de DPO					
Moins d'un an	14,6%	21,4%	19,6%	11,9%	9,5%
De 3 à 5 ans	58,4%	47,0%	55,2%	63,1%	71,9%
Niveau de maîtrise requis pour la mise en œuvre des missions					
Compétences en informatique	46,5%	43,5%	48,3%	43,4%	48,5%
Compétences juridiques	39,1%	40,9%	47,6%	57,3%	71,7%
Compétences spécifiques métier DPO	40,6%	47,7%	60,1%	69,4%	88,7%
Compétences dans le domaine de la gestion de projet et la communication	41,2%	49,4%	54,6%	62,1%	70,6%
Formation Informatique et Libertés /RGPD suivies depuis 2016					
Pas de formation ou peu de formation (1 à 2 jours)	87,8%	70,3%	60,0%	49,1%	37,4%
Difficultés à comprendre le nouveau cadre et sa traduction opérationnelle (D'accord + Tout à fait d'accord)					
Ne rencontrent aucune difficulté	23,6%	17,7%	19,4%	21,4%	43,1%
Seuls quelques points mineurs leur échappent encore	31,3%	36,4%	42,1%	44,6%	40,1%
Plusieurs concepts importants leur échappent encore	16,4%	19,3%	18,7%	20,8%	12,0%
Sont encore très loin de maîtriser tous ces textes	28,7%	26,6%	19,8%	13,2%	4,8%
Budget					
Bénéficient d'un budget en 2023 ou ont pu bénéficier facilement des budgets d'autres services	20,1%	23,5%	34,0%	38,2%	55,1%
Equipe					
Disposent d'une équipe	8,2%	14,2%	18,6%	24,0%	40,8%
Les liens développés avec d'autres DPO dans le cadre de l'exercice de leurs missions					
Isolés	77,8%	63,1%	50,9%	30,2%	13,4%
Membres d'une association ou en lien avec d'autres DPO	22,2%	36,9%	49,1%	69,8%	86,6%

	1 à 9 salariés	10 à 49 salariés	50 à 249 salariés	250 à 999 salariés	1 000 salariés et plus
Lettre de mission/ fiche de poste					
Ont une lettre de mission ou une fiche de poste	26,4%	38,0%	55,4%	67,1%	76,9%
Doute pour mener à bien leur mission					
Pas ou peu de doute	46,0%	38,8%	38,0%	32,9%	36,6%
Doute élevé	23,9%	26,6%	25,9%	32,2%	32,4%
Fréquence à laquelle ils se sentent en difficulté ou en souffrance dans le cadre de leurs missions de DPO					
Jamais	63,1%	47,1%	42,7%	34,7%	34,2%
Souvent, toujours	9,1%	13,4%	16,1%	21,2%	19,8%
Satisfaction					
Satisfaits	43,0%	41,1%	43,7%	49,2%	66,1%
Pas satisfaits	22,0%	20,3%	20,3%	14,1%	11,8%
Nombre de personnes concernées à gérer par les DPO dans le cadre de leurs missions					
< 10 000 personnes	89,8%	74,9%	62,1%	42,5%	23,4%
10 000 à moins de 1 million	7,2%	18,6%	29,8%	43,8%	46,5%
1 million de personnes et plus	3,0%	6,5%	8,1%	13,7%	30,1%



Les DPO internes et mutualisés issus des domaines « hors juridique et informatique » : un profil devenu majoritaire



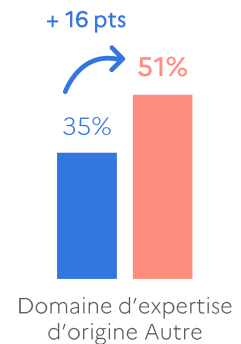
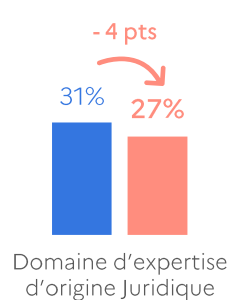
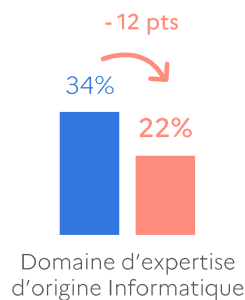
51%

des DPO, en 2024, proviennent d'autres domaines d'expertise que ceux de l'informatique ou du juridique.

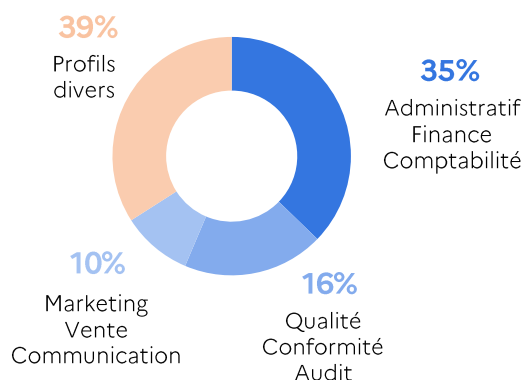


+ 16 points depuis 2019

■ 2019
■ 2024



35% des DPO issus de domaines « hors juridique et informatique » proviennent du domaine « Administratif, Finance et Comptabilité »



La prépondérance des DPO internes et mutualisés issus du domaine « hors juridique et informatique » est à mettre en lien avec le développement des DPO au sein des petites structures. Ces organisations disposant de moins de services juridique ou informatique internalisés, l'augmentation de la désignation de DPO au sein de ces structures a participé à leur forte évolution.

Principales caractéristiques des DPO issus des domaines « hors juridique et informatique » et comparaisons

Les DPO internes et mutualisés « hors profil juridique et informatique » exercent leur fonction principalement dans des petites et moyennes organisations. En effet, ils sont près de 7 DPO sur 10 à exercer dans des structures de moins de 250 salariés (+ 36 points par rapport aux DPO profils juridique et +14 points par rapport aux DPO profil informatique).

Nous constatons que cette population est plus féminisée avec 59% de femmes, soit 8 points de plus que pour l'ensemble des DPO, et moins qualifiée avec 48 % qui sont issus de formation supérieure soit moins 12 points par rapport à l'ensemble des DPO. Près d'un sur 5 ont le statut d'employé (+7 points).

Ils bénéficient de conditions de travail moins favorables que leurs homologues issus des domaines d'expertise « juridique » et « informatique ». En effet ils sont moins de la moitié à bénéficier d'une fiche de

poste ou lettre de mission. Ils sont plus nombreux à consacrer moins de 25% de leur temps de travail à leurs missions de DPO et à pouvoir accéder à un budget. Ils travaillent de manière plus isolée et plus de 8 sur 10 n'ont pas d'équipe pour les épauler.

Ils restent moins formés que l'ensemble des DPO et sont près du quart à exprimer d'importantes difficultés dans la compréhension du RGPD et sa traduction opérationnelle.

Près de 4 sur 10 n'ont pas ou peu de doute sur la possibilité de mener à bien leurs missions et 45% ne se sentent jamais en difficulté ou en souffrance dans le cadre de l'exercice de leur fonction de DPO.

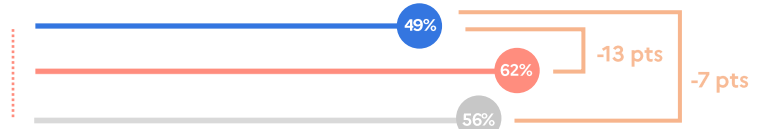
Ils sont moins satisfaits de l'exercice de leur métier, en effet ils sont 45% à se déclarer satisfaits contre 54% pour l'ensemble des DPO.



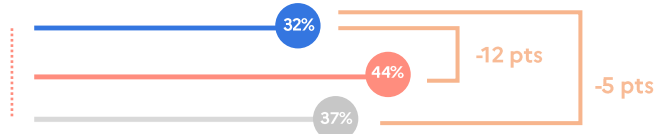
Caractéristiques des DPO internes et mutualisés issus d'autres domaines que juridique ou informatique

- DPO issus d'un domaine d'expertise « hors juridique et informatique » : **51%**
- DPO issus du domaine d'expertise « juridique » ou « informatique » : **49%**
- Ensemble des DPO : **100%**

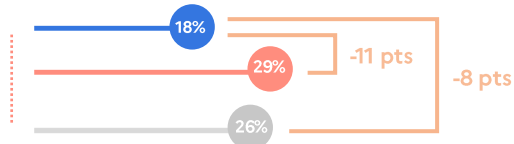
Lettre de mission ou fiche de poste



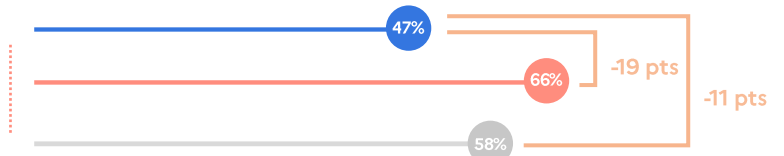
Ont accès à un budget



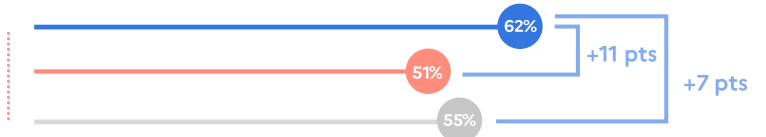
Disposent d'une équipe



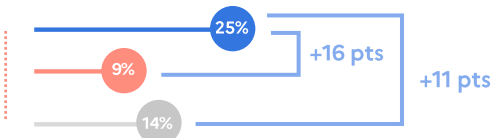
Membre d'une association ou en lien avec d'autres DPO



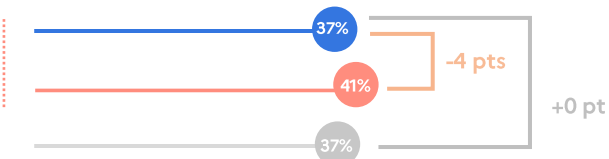
Peu ou pas formés



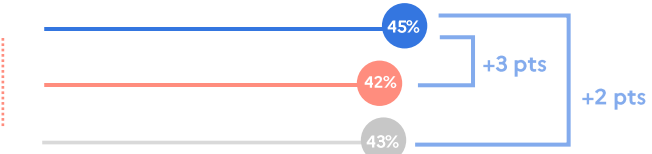
Importantes difficultés dans la compréhension du RGPD et sa traduction opérationnelle



Doute sur la possibilité de mener à bien leurs missions



Souffrance



Satisfaction

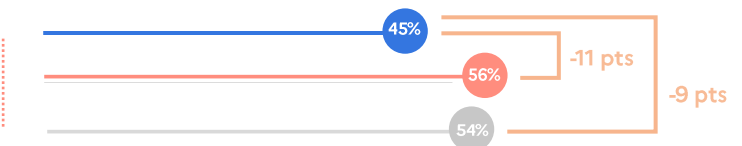




Tableau de comparaison des DPO selon le domaine d'expertise d'origine

	Juridique	Informatique	Autres domaines
Taille d'entreprise			
Moins de 50 salariés	16,5%	30,3%	45,7%
50 à 249 salariés	19,0%	23,9%	22,8%
250 à 999 salariés	23,2%	16,4%	15,5%
1000 salariés et plus	41,3%	29,4%	16,0%
Temps de travail			
Moins de 25%	30,9%	54,2%	61,2%
70% et plus	33,1%	26,9%	23,7%
CSP			
Employés	11,5%	16,7%	19,3%
Cadres, cadres supérieurs	81,1%	71,8%	57,6%
L'ancienneté dans l'exercice de la fonction de DPO			
Moins d'un an	13,6%	12,4%	17,7%
De 3 à 5 ans	60,6%	68,1%	55,1%
Formation Informatique et Libertés /RGPD suivies depuis 2016			
Pas de formation ou peu de formation (1 à 2 jours)	48,6%	52,3%	65,1%
Compréhension du nouveau cadre et sa traduction opérationnelle			
Ne rencontrent aucune difficulté	39,7%	26,9%	19,7%
Seuls quelques points mineurs leur échappent encore	42,9%	43,5%	35,6%
Plusieurs concepts importants leur échappent encore	11,5%	16,9%	19,9%
Sont encore très loin de maîtriser tous ces textes	5,9%	12,7%	24,8%
Budget			
Bénéficient d'un budget en 2023 ou ont pu bénéficier facilement des budgets d'autres services	47,3%	39,6%	30,0%
Equipe			
Disposent d'une équipe	35,8%	20,1%	18,4%
Les liens développés dans le cadre de l'exercice de leurs missions			
Isolés	29,9%	40,0%	53,5%
Membres d'une association ou en lien avec d'autres DPO	70,1%	60,0%	46,5%
Positionnement par rapport à la direction			
Directement rattachés (N-1)	51,7%	65,7%	71,6%
Seul un niveau hiérarchique les en sépare (N-2)	32,8%	23,8%	20,9%
N-3 et plus	15,5%	10,5%	7,5%

Lettre de mission-fiche de poste

Ont une lettre de mission	65,3%	59,2%	49,3%
---------------------------	-------	-------	-------

Doute pour mener à bien leur mission

Pas ou peu de doute	38,7%	42,9%	37,0%
Doute	28,2%	27,8%	28,6%

Fréquence à laquelle ils se sentent en difficulté ou en souffrance dans le cadre de leurs missions de DPO

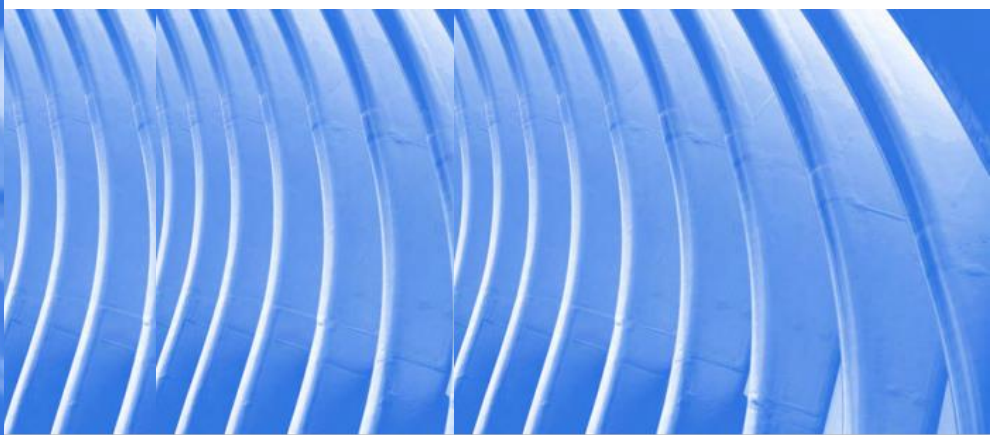
Jamais	39,0%	44,5%	44,7%
Souvent, toujours	16,5%	16,1%	16,4%

Satisfaction de l'exercice de leur métier

Satisfaits	59,3%	52,5%	44,8%
Pas satisfaits	14,2%	19,0%	18,9%

Nombre de personnes concernées à gérer par les DPO dans le cadre de leurs missions

< 10 000 personnes	33,2%	48,3%	67,9%
10 000 à moins de 1 million	39,5%	39,6%	23,9%
1 million de personnes et plus	27,3%	12,1%	8,2%



Une tendance qui se confirme: la perception des niveaux de compétences requis pour l'exercice de la fonction reste fortement influencée par le profil des DPO

Dès 2020, l'observatoire du métier de DPO avait pu observer l'influence du domaine d'origine et du temps de travail dans la représentation de l'importance et de la centralité des compétences liées à la fonction de DPO.

Une perception influencée de la centralité des compétences

A titre d'exemple les profils « juridique » évaluent fortement le niveau de maîtrise requis sur les compétences juridiques. Cette évaluation sera moindre pour les profils « informatique » et « autres domaine d'expertise ». Ainsi les compétences juridiques sont évaluées avec un niveau d'importance élevée pour 94% des profils « juridiques » contre 35 % pour les profils « informatique » et 41% pour les « autres profils ». Autrement dit, 59 % des profils « autres » ou 65% des profils « informatique » évaluent le niveau de maîtrise des compétences juridiques comme peu ou pas importantes.

Un métier aux compétences diverses

Le contexte d'application du RGPD reste le même, la représentation des compétences requises pour mener à bien les missions du DPO restent très fortement influencées par l'origine professionnelle des DPO. Le fait qu'ils restent nombreux à être peu ou pas formés et relativement isolés ne favorise pas la prise en compte des exigences de la fonction et du RGPD. Un certain nombre de DPO envisage la fonction à partir des savoir-faire préexistants à leur nomination. Le métier de DPO est hybride en termes de pôles de compétences. Il intègre à la fois des compétences juridiques, informatiques, en gestion de projet mais également des compétences professionnelles propres au métier de DPO.



Tableau de comparaison selon le domaine d'expertise d'origine

	Juridique	Informatique	Autres domaines
Forte centralité des compétences en informatique	30,7%	82,8%	38,5%
Forte centralité des compétences juridiques	93,7%*	35,0%	41,3%
Forte centralité des compétences spécifiques métier DPO	81,6%	67,2%	54,2%
Forte centralité des compétences dans le domaine de la gestion de projet et la communication	58,8%	65,9%	53,0%

Compétences requises pour l'exercice de la fonction

Forte centralité des compétences en informatique

30,7%

82,8%

38,5%

Forte centralité des compétences juridiques

93,7%*

35,0%

41,3%

Forte centralité des compétences spécifiques métier DPO

81,6%

67,2%

54,2%

Forte centralité des compétences dans le domaine de la gestion de projet et la communication

58,8%

65,9%

53,0%

***Note de lecture:** 93,7% des DPO répondants issus du domaine d'expertise juridique évaluent les compétences juridiques avec un niveau d'importance élevée (forte centralité) pour l'exercice de la fonction de DPO

Un point de vigilance: une perception des enjeux du RGPD contrastée

Le développement des DPO au sein de plus petites structures souvent associé à moins de moyen et des profils de DPO « hors juridique et informatique » pourrait conduire une partie des DPO à moins bien percevoir les enjeux de leurs missions, les moyens à y associer et les attentes en termes de résultats. En effet, le domaine d'expertise d'origine et le temps de travail consacré à la mise en conformité permettent la prise en compte de l'étendue du cadre du RGPD et du niveau de compétences nécessaire pour y parvenir.

Cela pourrait constituer une zone de fragilité pour les organisations. La désignation d'un DPO n'est que le début d'un processus de mise en conformité. Il reste à définir les moyens de mieux sensibiliser les responsables de traitement autant que les DPO qui peuvent avoir une représentation hétérogène et parfois distante des exigences du RGPD.



Les DPO externes

En fonction des choix d'organisation des structures, il existe 3 types de DPO qui impliquent des conditions d'exercice singulières les unes par rapport aux autres :



Le DPO interne qui est salarié d'un seul responsable de traitement



Le DPO interne mutualisé qui est salarié mutualisé pour plusieurs responsables de traitement



Le DPO externe qui est indépendant, ou salarié d'un organisme spécialisé (organismes publics de services numérique, cabinet de conseil, cabinet d'avocats...)



12%

des DPO répondants en 2024 exercent leur fonction en tant que DPO externe



Les principales caractéristiques des DPO externes et évolutions depuis 2021



27%

exercent en Ile-de-France



52%

sont des hommes
-4 points



9%

en Auvergne Rhône Alpes



27%

ont 56 ans et plus



11%

en Nouvelle-Aquitaine



66%

d'entre eux ont plus de 40 ans



24%

ont 10 ans d'expérience et plus en conformité Informatique et Libertés (+6 points)



71%

ont un niveau de qualification 7 ou 8



38%
proviennent d'autres domaines
d'expertise que juridique et
informatique
+9 points



38%
proviennent du domaine
d'expertise juridique
-2 points



24%
sont issus du domaine
d'expertise informatique
-7 points



46%
travaillent en équipe



77%
sont membres d'une
association ou en lien avec
d'autres DPO



40%
consacrent plus de 75% de leur
temps de travail annuel à l'activité
de DPO



27%
moins de 25%



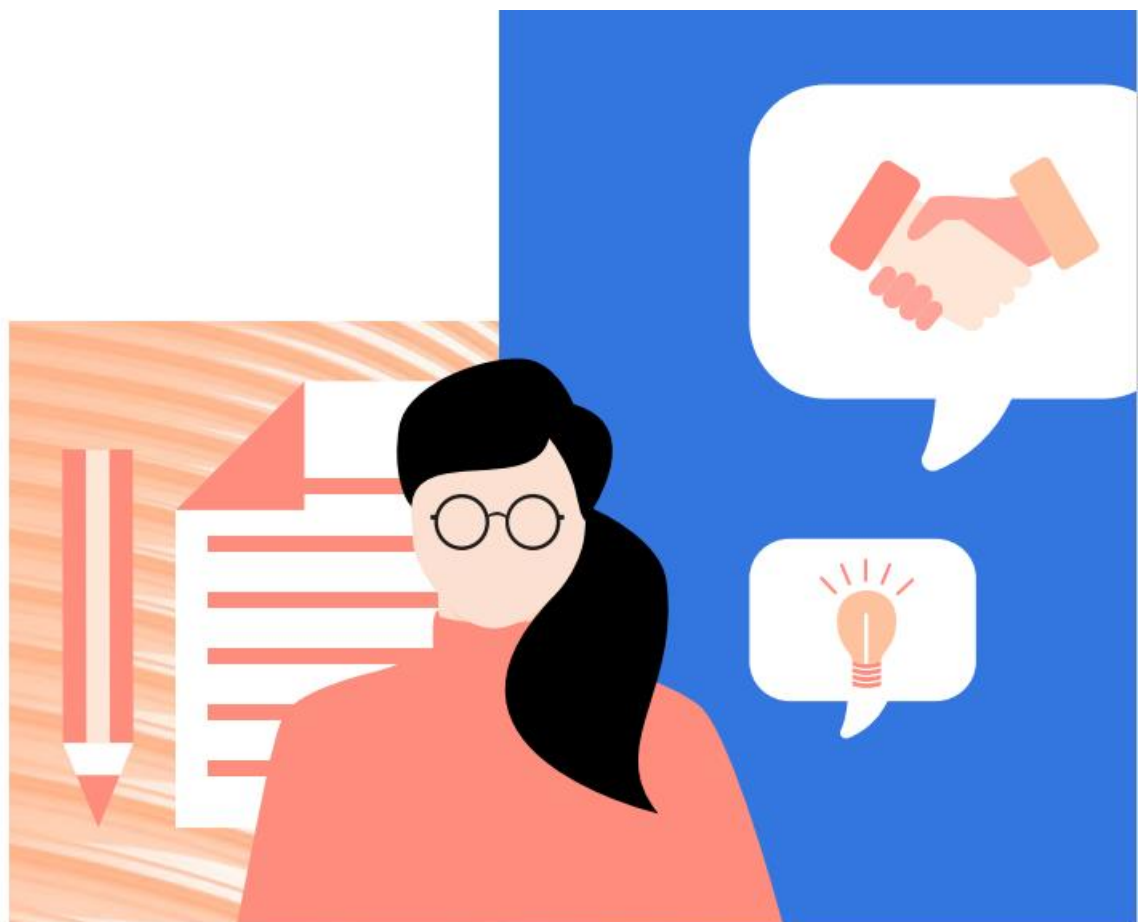
79%
déclarent avoir suivi une formation
Informatique et Libertés / RGPD
depuis 2016



88%
n'expriment pas de difficultés dans
la compréhension du cadre RGPD
et de sa traduction opérationnelle



30%
exercent dans un petit cabinet de
conseil (-4 points)



Leurs clients



63%
de leurs clients sont des entreprises privées
+2 points



75%
des DPO externes ont des clients issus de différents secteurs d'activité



66%
sont désignés DPO externes par 1 à 10 responsables de traitement



82%
sont désignés DPO par des responsables de traitement installés en France **(-8 points)**



37%
sont désignés DPO externes par leurs clients pour une durée de trois ans et plus **(-11 points)**

Intégration au sein des structures clientes



81%
des DPO externes ont un interlocuteur privilégié au sein des structures auprès desquelles ils interviennent

Les principaux opérateurs cités



63%
dirigeants



64%
DSI



71%
D'entre eux rendent compte auprès des dirigeants



36%
ont co-signé une charte de déontologie avec leur responsable de traitement

Le vécu professionnel des DPO externes



78%
des DPO externes estiment que leurs recommandations sont écoutées et régulièrement suivies



57%
ont peu ou pas de doute dans la possibilité de mener à bien leurs missions



32%
déclarent n'avoir jamais vécu de moments de tension interne ou de conflit personnel entre leur rôle de DPO et les perceptions des attentes des structures dans lesquelles ils interviennent



83% déclarent souhaiter compléter leur formation et développer leurs compétences



63%
déclarent être conviés quand un sujet « conformité RGPD/ Informatique et Libertés » est abordé en plus haute instance opérationnelle des structures dans lesquelles ils interviennent
- 4 points



77%
sont satisfaits de l'exercice de leur fonction **(-4 points)**



67% n'ont jamais réalisé d'action qu'ils désapprouvaient dans le cadre de leur mission
- 9 points



82%
déclarent souhaiter poursuivre leurs missions avec une forte motivation **(- 4 points)**

